

BUREAU DU 25 JANVIER 2017

Délibération N° B 17/022

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019 POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES

CONVENTION DE TRAVAUX

XERTIGNY – Ancienne tréfilerie – Reconversion –T1 P09RD80H095

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la communauté d'agglomération d'Epinal pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification du site de la Tréfilerie situé sur le territoire communal de Xertigny en vue d'un développement économique,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement de travaux de désamiantage et de déconstruction puis de gestion de terres pollués par confinement, de pré-verdissement et de mise en sécurité sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 1 200 000 € TTC pris en charge en intégralité par l'EPFL,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté d'agglomération d'Epinal la convention de travaux annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE
LE 2 1 FLV. 2017.

Le Préfet de Région,
Pour le Public de dégaller
Le Secrétaire de la faction de dégaller
Régionaire de la faction de la fac

Le Président du Conseil d'Administration.

Julien FREYBURGER